

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de reception de l'AR: 15/05/2025

011-211100060-DE_2025_018-DE

A G E D I



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 13 mai 2025
DE_2025_018

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants: 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 05/05/2025

treize mai deux mille vingt-cinq 18 heures 15 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la
présidence de JEAN CLAUDE MONTLAUR,

Présents : JEAN CLAUDE MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés:

Absents:

**Objet: Désignation d'un membre du conseil municipal appelé à
signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du
Maire -**

L'article L422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le Maire est intéressé au projet faisant
l'objet de la demande de permis ou déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit
comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres
pour prendre la décision.

Dans la mesure où cette situation pourrait se présenter, il est nécessaire d'adopter une
délibération globale valant pour toutes les décisions pour lesquelles le Maire serait intéressé
pendant la durée de son mandat.

Le conseil municipal,
ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne pour la durée du Mandat, Mme CROS Cécile, 2ème adjointe, pour prendre les
décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait
intéressé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**

